

AIDE-MÉMOIRE

Avenir du Site
Perregaux
Etat de Vaud



cahier

2



ARC / Dominique Favre

1 / Préambule

Dans le préambule du Cahier 1, il avait été souligné que ce premier forum devait fournir un apport précieux en vue des décisions à prendre.

Non seulement, celui-ci a largement répondu à ces attentes, mais il a permis à plus d'une centaine de personnes (personnalités politiques, conservateurs, administrateurs, sociologues et représentants de la société civile) de comprendre que l'on peut aller vite tout en prenant le temps nécessaire à la réflexion. Les échanges dans les ateliers furent souvent vifs, mais toujours bénéfiques, pour les futurs acteurs comme pour l'opinion publique. Cette seule constatation suffit à justifier la poursuite de ce processus d'information et de participation, par l'organisation d'un second forum, qui portera plus particulièrement sur le rôle et le fonctionnement du Parlement.

Le premier forum a été une réussite parce que le dialogue établi ce jour-là a permis à tous ceux qui avaient connaissance de Perregaux de mieux se comprendre.

Eric Perrette, architecte cantonal

I N T E R V E N A N T S

2 / Introduction générale : Eric Perrette

Architecte cantonal

// INVESTIGATIONS

Le résultat des investigations et la position des conservateurs fédéraux et cantonaux démontrent qu'une intervention sur le site de Perregaux partiellement détruit par l'incendie est possible pour un nouveau Parlement.

// PROGRAMMATION - SIMULATION

Des recherches typologiques à propos de salles parlementaires ont été menées. Ces investigations ont été complétées par un premier travail sur le dimensionnement des besoins du futur Parlement. Les scénarios sommaires de simulation ont démontré que l'analyse des surfaces couvrirait non seulement la parcelle de Perregaux, mais également celle de la place du Château 6 et de la rue Cité-Derrière 11.

// PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le comité de programmation pour le nouveau Parlement a l'intention de proposer un périmètre de réflexion élargi pour le futur concours d'architecture : celui-ci comprendrait les ruines de Perregaux, la place du Château 6, la rue Cité-Derrière 11 et leurs alentours, tout en prévoyant un traitement séparé pour l'ancienne Ecole de chimie et la place du Château. Le sort de l'ancienne Ecole de chimie est lié à la création d'un siège gouvernemental ou à une affectation administrative pour des services transversaux stratégiques de l'Etat.

// POUR CONCLURE

En ma qualité d'architecte cantonal, il me tient à cœur de souligner qu'en guise de préalable à tout concours d'architecture, il est important de disposer d'un règlement programme de qualité (objectifs, conditions cadres, besoins) et de confier le jugement des projets à un jury de grande envergure. Pour cela, le Conseil d'Etat devrait définir en 2003 les bases, les objectifs et la marge de manœuvre laissés à la disposition du jury et des concurrents.



Joel Christin



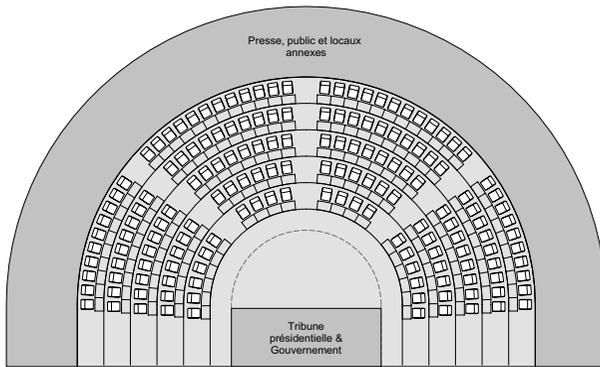
Joel Christin

Je crois que la première question qu'il faut se poser, c'est : ça sert à quoi, un Parlement? Et bien ça sert à parler ou plus exactement à se parler. Pourquoi commencer cette intervention comme ça? Parce que parmi les idées du temps, il y a celle qui dit : ces députés... on vient de leur faire une salle à l'aula de Rumine, « ils ont qu'à y rester ». Ou bien alors, « ils ont qu'à communiquer par internet ». J'aimerais faire un sort à ce genre d'idées. Rumine, c'est une salle de cinéma. Quand vous parlez dans votre micro vous n'avez pas une personne, ou un regard devant vous, mais vous avez un dos. On ne communique pas comme ça, ou alors difficilement. Et je ne parle même pas d'internet ; il n'y a pas besoin d'insister sur ce que représenterait un Parlement dont les membres communiqueraient de cette manière et seulement de celle-là.

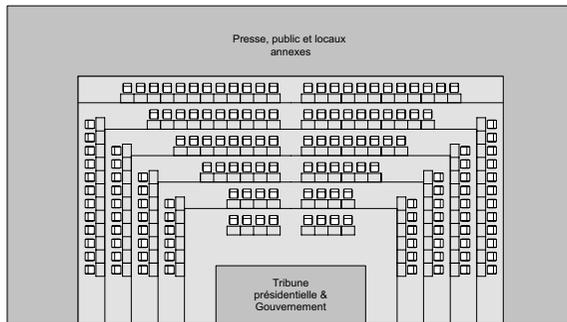
Un Parlement, c'est une alchimie dans le sens qu'on y réunit des gens ayant des opinions parfois très différentes mais qui doivent communiquer entre eux. Aujourd'hui, le drame de notre Parlement vaudois, c'est que non seulement il ne dispose pas d'une salle propre et adéquate, mais qu'il n'y a pas de salle de travail, ni de salles de commissions non plus. Il n'y a qu'une seule chose, c'est une buvette et ça c'est absolument désastreux, sans qu'il soit besoin d'insister pourquoi. Ce qu'il faut donner à notre Parlement, c'est un lieu où ses membres puissent se parler et rencontrer d'autres personnes. On pense à la salle elle-même, bien évidemment, aux pas-perdus - très importants ! -, aux salles de travail, à la bibliothèque.

Le Parlement, quelle place veut-on lui donner? Pour le moment, le Parlement est au musée. Au musée ! Et ça, sur le long terme, n'est pas supportable. Alors ce Parlement, il faut le mettre ailleurs. Et je crois qu'il n'y pas d'autre place que la Cité. C'est un symbole, c'est le symbole même du pouvoir. C'est vrai que le Parlement vaudois n'est plus celui du 19ème siècle, et qu'il ne sera plus celui du 20ème siècle. Mais il s'agit de lui donner sa place et sa place, encore une fois, c'est à la Cité.

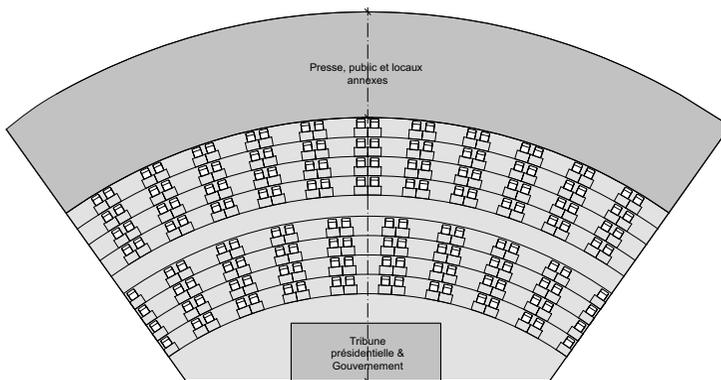
Se pose alors la question de sa localisation. D'instinct, je dirais que la salle de l'ancien... ou plutôt l'emplacement de l'ancienne salle est à ce point symbolique, que c'est une chance à ne pas rater. Alors, bien sûr, pour matérialiser ce souhait, il faut compter sur les architectes, pour qu'ils nous fassent quelque chose de superbe et de bon marché. Car l'Etat de Vaud, quoiqu'on en dise, a toujours été un Etat modeste. Et j'ai une seule certitude dans cette affaire, c'est qu'il le restera.



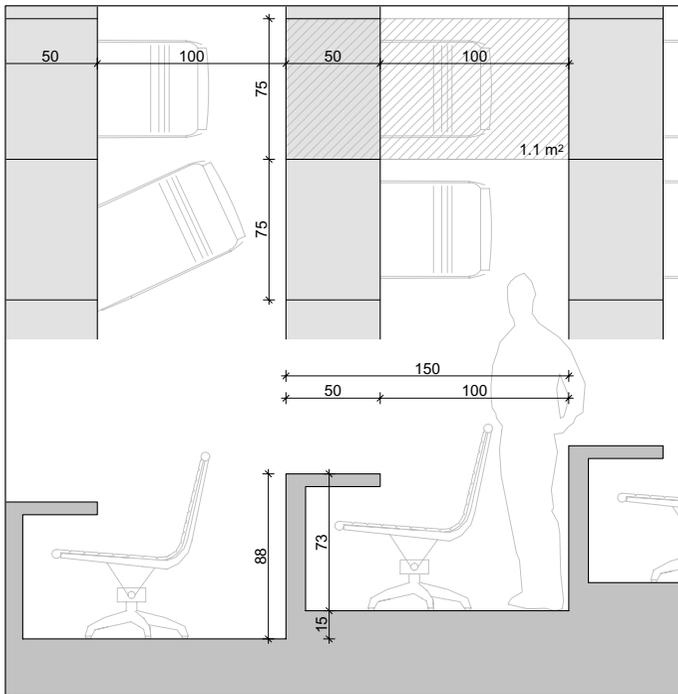
Salle en hémicycle



Salle en "fer à cheval"



Salle en arc cintré



Coupe sur la place de travail du député - Document de travail pour l'étude de dimensionnement de la salle parlementaire

Mais dans cette modestie, il ne faudra pas oublier les choses essentielles et ces choses essentielles, finalement, c'est d'éviter d'économiser sur le strict nécessaire. Il s'agit donc de donner au Parlement vaudois un bâtiment qui lui soit propre, qui contienne une salle où l'on puisse faire asseoir 150 députés, dans un hémicycle où on puisse se parler, avec des possibilités de circulation, des locaux situés au même niveau où on puisse rencontrer des gens, une buvette, tout de même, et puis, peut-être un fumoir, même si le fumoir a été critiqué tout à l'heure. En fait, il vient de se créer un club des fumeurs de havane du Grand Conseil, dès lors il m'apparaît que le fumoir sera peut-être un luxe que l'on pourrait encore s'autoriser.

Je crois qu'il faudra garder deux choses à l'esprit pendant l'ensemble du processus. D'une part, un Parlement, c'est la représentation matérielle d'un système, d'une valeur, la démocratie. C'est là la leçon de civisme dont on a parlé tout à l'heure. D'autre part, un Parlement, cela se construit pour quelques siècles, en principe. A moins que le hasard, la catastrophe, reprenne rendez-vous, ce qu'évidemment on n'espère pas.

4 / Vincent Grandjean / Chancelier

Quand un député vient à la tribune, il lui arrive parfois de décliner ses intérêts. La loi l'y oblige dans certain cas. Alors si je suis le secrétaire du club des fumeurs de havane du Parlement, auquel il vient d'être fait allusion, je ne suis pas député. Alors pourquoi le chancelier vient-il exprimer des besoins d'utilisateur sans être député? Monsieur Golaz a très bien défini les besoins des députés, principaux utilisateurs du futur bâtiment. Ces besoins ont d'ailleurs aussi été déclinés d'une manière plus détaillée par une commission de modernisation du Parlement, laquelle sera la chambre d'écoute de ceux qui devront aller à la rencontre des besoins des utilisateurs.

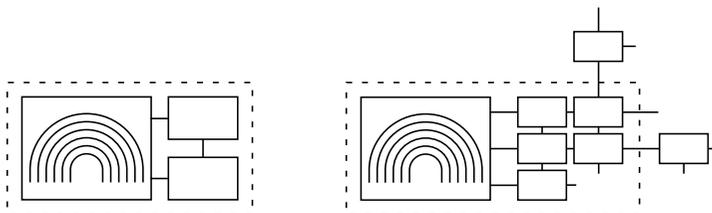
Le premier point qu'il convient de souligner, c'est qu'il y existera d'autres utilisateurs de ces bâtiments : l'administration, les services du Parlement, le Conseil d'Etat bien entendu. Celui-ci va, je crois, dialoguer de plus en plus avec le Parlement, dans les années qui vont venir. Il ne faut pas oublier les médias, bien entendu, dont il faut prendre en compte les besoins. Le public, enfin, dans toute l'ampleur du rôle qu'il aura à jouer dans ce bâtiment.

Et puis, je devine que, en filigrane dans tous ces débats, la question du nouveau Parlement est indissociable de celle de l'ensemble de la place du Château. C'est qu'il convient, même si les choses sont « séquencées », de toujours garder à l'esprit la cohérence qui doit s'instaurer entre tous ces bâtiments autour de la place du Château. Le plan directeur sectoriel de la Municipalité de Lausanne affirme : « la place du Château est un ensemble, caractéristique d'un pôle du pouvoir de l'administration cantonale ». Par ailleurs, plusieurs documents importants du Conseil d'Etat et du Grand Conseil continuent d'affirmer le rôle, non pas du Château, non pas de la salle du Parlement, mais de l'ensemble comme étant symbolique et représentatif du pouvoir cantonal.

Donc même si le Grand Conseil est au centre du débat ce matin, puisque, comme le dit la nouvelle constitution, c'est l'autorité suprême, il faut prendre en compte l'ensemble de ce pôle institutionnel. Je me permets de faire une petite digression. Les concepteurs des différents projets qui auront à traiter de l'ancienne Ecole de chimie ou du bâtiment de Perregaux devront absolument intégrer cette réalité d'ensemble, imaginer les éléments institutionnels dans leurs interrelations, les voir dans un continuum, plutôt que de s'acharner à les démarquer, à faire que les bâtiments se regardent en chiens de faïence, se comparant, se mesurant, ou se présentant comme des antithèses les uns par rapport aux autres. Je dis ceci parce que, ayant participé au jury du concours d'idées il y a quelques années, il m'a semblé que certains projets, par ailleurs fort bien notés, présentaient un peu inconsciemment cette idée d'opposer les bâtiments les uns aux autres. Je crois qu'il faut sortir de cette dialectique ou plutôt la pousser jusqu'au bout en relativisant le thème de la séparation du pouvoir.

Il faut savoir que les choses ne sont pas aussi simples dans le fonctionnement des institutions, parce que le Parlement ne se limite pas à sa fonction législative, mais exerce également la haute surveillance des activités de l'administration. Le Conseil d'Etat, à l'inverse, n'est pas qu'un pouvoir exécutant, mais possède une grande force de proposition dans le domaine législatif. Tous ces acteurs se retrouvent dans l'élaboration d'un programme de législature, qui est certes un acte gouvernemental mais qui doit de plus faire l'objet d'un débat au Grand Conseil. On voit donc qu'il existe des interconnexions, qu'il n'y a pas d'un côté le Grand Conseil, et de l'autre, le reste du monde.

En second lieu, si l'on réfléchit au programme, il faut penser à l'avenir de ce Parlement et à l'évolution de la fonction parlementaire. Les députés auront à traiter de problèmes toujours plus complexes, ce qui donne une très grande importance à la phase préparatoire du débat. En conséquence, il n'y a pas lieu de se focaliser uniquement sur l'arène, lieu du débat, mais aussi sur la phase préparatoire et les lieux dans lesquels celle-ci se déroule. On peut donc prévoir une montée en puissance des charges du président du Grand Conseil, du bureau du Grand Conseil, des commissions qui sont impliquées dans ce travail préparatoire sur des dossiers complexes.



HIER

DEMAIN

Une salle du Parlement connectée à un réseau pour traiter de problèmes toujours plus complexes

Qui dit complexité, dit travail en réseau, que ce soit avec d'autres personnes, avec des outils nouveaux, des experts ou le personnel de l'administration. Quand l'on parle d'outils, il faut donc envisager tout un système d'informations pour les députés, ce qui va au-delà d'une bibliothèque et de connexions internet.

Ce qui précède concerne tout ce qui se trouve en amont des débats. Il faut donc également réfléchir à ce qui se situe en aval, qui doit aussi se développer, à savoir la fonction d'évaluation des politiques publiques votées par le Parlement. Le Parlement devra toujours davantage chercher à se renseigner sur les manières avec lesquelles ses décisions seront exécutées. Là aussi, il y aura une montée en charge des tâches des commissions qui auront à s'en occuper entre les débats. En se projetant encore un petit peu plus dans l'avenir, on pourrait imaginer que, dans quelques années, il s'instaure une dimension intercantonale dans le fonctionnement du Parlement, ce qui se traduirait par des séances de travail avec des sections d'autres Parlements. Cette évolution aura également un impact sur les groupes politiques eux-mêmes, groupes politiques qui sont maintenant reconnus dans la nouvelle constitution.

L'activité entre les débats, ce que l'on pourrait appeler les intersessions, sans jeu de mots, constitue un véritable enjeu, une donnée cardinale pour le projet de nouveau Parlement. Aujourd'hui, cette dimension n'est pas prise en compte : le système actuel d'information du Parlement n'offre que des prestations minimales ; le secrétariat du Grand Conseil, du fait de son statut et de l'éloignement géographique, n'est pas véritablement attaché au Parlement ; les commissions errent comme âmes en peine, pour squatter les salles que l'on veut bien leur prêter. Il faut donc faire des intersessions un élément-clé du programme pour le futur Parlement, en s'astreignant à un véritable effort d'imagination, avec un esprit d'ouverture maximal.

Cette vie entre les débats est l'une des observations qui m'a le plus fortement impressionné lors de ma visite du Parlement de Saint-Gall, qui est équipé pour cette vie entre les sessions. J'ai en outre eu la chance de visiter le siège de l'ONU cet automne lors de son assemblée générale à New York, ce grand vaisseau connecté à d'innombrables dépendances proches, salles de réunion, salles de travail, services divers de l'assemblée, salles de presse, couloirs animés et grouillants de personne - salons formels et informels - Et j'ai eu cette même impression en visitant aussi la chambre des députés à Rome.

Le dernier élément de mon intervention portera sur le lieu du débat, l'hémicycle. Là aussi, il importe de produire un effort d'imagination, de se projeter dans la réalité de demain et de ne pas considérer Perregaux ou Rumine comme des matrices intouchables. Il faut envisager le Parlement comme un organe communiquant avec lui-même, avec des dépendances avec lesquelles il fait corps et avec la population. Pour favoriser les débats, il importe sans doute de redonner aux travées une forme de fer à cheval, donc revenir à un véritable hémicycle. Puis il s'agit d'y intégrer de nouvelles techniques de travail, d'utiliser de grands écrans fixes pour les projections des données chiffrées, pour que le Parlement ait les moyens de visualiser les données les plus importantes en plénum et de gérer les amendements aux projets de lois.

Il importe ensuite de favoriser un dialogue plus interactif et spontané avec le gouvernement, car la complexité des débats aura des subtilités qui s'accorderont mal avec un protocole de discussion trop fermé, trop rigide et trop formel.

Enfin, il s'agira de favoriser l'accès du public. La retransmission des débats par la télévision, sur intranet et sur internet, ne va pas forcément signifier qu'il y aura moins de public à la tribune. Si l'interrelation entre le Parlement et la population passera aussi par la création d'un véritable pont sur l'internet, comprenant des informations, des données dynamiques sur les travaux des parlementaires, des forums, des possibilités de recherche et des archives, une tribune pour assurer la présence physique du public reste indispensable. Cette condition pose la question de la sécurité, dont les modalités devront être discutées, sans pour autant se couper du public, qui reste un élément fondamental. On peut aussi imaginer, je l'ai vu dans d'autres Parlements, à New York et à Rome, favoriser la présence très proche de publics-cibles concernés par des débats particuliers.

Pour favoriser le travail des médias accrédités, - l'accréditation étant vue ici comme un contrat avec des journalistes qui reçoivent un certain nombre de privilèges -, ceux-ci doivent pouvoir aller et venir dans le lieu même du débat pour favoriser les contacts avec les députés. Les médias électroniques et la télévision doivent pouvoir effectuer des prises de vues, sans pour autant gêner les débats. On pourrait multiplier à l'infini les exemples illustrant ces besoins. Ce qui précède n'est qu'un aperçu, qui je l'espère aura montré qu'il faut penser au Parlement non pas comme il était hier, comme il est aujourd'hui, mais comme il deviendra ces prochaines années, soit tout, sauf une tour d'ivoire...

5 / Bernard Crettaz

Ethnologue et ancien directeur du Musée d'ethnographie de Genève

En me demandant ce que je venais faire ici, j'ai envisagé l'hypothèse que, dans ce dossier particulièrement épineux et chaud, où j'entends des censures et des non-dits, j'étais peut être là pour mettre les pieds dans le plat. Alors je prie les Vaudois de bien vouloir pardonner au Valaisano-Genévois que je suis, les éventuels dérapages qui pourraient se produire dans les quelques remarques sans prétentions qui suivent. J'ai pris connaissance des dossiers et j'ai visité le site en long et en large. Plutôt que de livrer une réflexion théorique sur la mémoire du Parlement en tant que tel, je voudrais livrer mes réactions en tant que personne ayant toujours été confrontée à la mémoire et à l'innovation.

Ma première impression, en quittant la Cité, fut que ce qui est arrivé aux Vaudois était à la fois un énorme piège et une immense chance. Dans 10 ans, les visiteurs que nous sommes leur diront s'ils auront réussi ou non à éviter tous les pièges pour saisir la chance fondamentale qui se trouve en ce lieu si symbolique.

Ma deuxième remarque, c'est qu'il y a piège et chance par rapport à la mémoire. Je ne connais pas d'histoire plus emblématique - j'ai presque envie de dire plus mythique - que ce qui est arrivé à Lausanne, à la Cité, au Grand Conseil. Il faudra sans doute un historien proche du mythe pour dire ce qui vous est arrivé.

Les Vaudois avaient un problème de Grand Conseil, ils ne savaient plus où le mettre. Ils l'ont mis dans un concours, ils ne l'ont pas suivi, ils l'ont délogé à Rumine sans savoir exactement quoi faire. Et là, l'œil de Dieu, le coup du destin ou une main criminelle leur donne une aide ô combien salutaire. Le destin a frappé au cœur de la Cité et dit aux Vaudois : « Dorénavant, sur ce site, vous avez rendez-vous avec l'histoire ». Et encore une fois, je pense que je ne connais pas une histoire plus forte que celle-là.

Je souhaite que les historiens écrivent un jour cette histoire avec toute l'épaisseur qui convient. Car l'incendie qui a détruit ce patrimoine a ouvert une nouvelle lecture de ce bâtiment, que l'on ne connaissait que partiellement. La destruction permet tout à coup d'en découvrir toutes les strates et tous les plissements, révélant une richesse de mémoire extraordinaire. Destruction et richesse vont donc ici main dans la main. Quelle chance extraordinaire que cette collision tragique entre la mémoire courte d'une histoire qui a occupé les Vaudois au cours de ces dix dernières années avec l'histoire plus ancienne soudain révélée par les restes culturels d'un bâtiment! Mais en même temps, quel piège!

- > Comment en effet reprendre possession du cœur de la Cité sans tomber dans ce processus d'enjolivement qui m'apparaît comme la fascinante fatalité de l'architecture des vieilles villes?
- > Comment faire agir la mémoire entre l'oubli, la destruction, la censure, l'enjolivement et l'emblématisation?
- > Comment donner une nouvelle dimension à la mémoire?
- > Comment rester fidèle aux restes et aux strates culturels et mettre en même temps en scène un rite d'adieu sans nostalgie?

En prenant possession de ce site auquel le destin nous renvoie, c'est une nouvelle lecture de mémoire qui nous est offerte, hors de toute « disneylandisation » urbaine.



Photoglobe Zürich/Vervey



Editions Perrochet SA/Lausanne

A ce point, on voit déjà surgir les conflits autour de l'esthétique. Il y a la possibilité d'une nouvelle esthétique urbaine et en même temps les séductions infinies de l'enjolivement soft que l'on voit à peu près partout dans les vieilles villes.

Il y a là une chance de création étonnante, avec des limitations extraordinaires. Il y a ici, je le vois, beaucoup d'architectes qui en ont un peu assez d'une architecture du « comme si », d'une architecture minimale, d'un geste architectural qui ne vise qu'à se faire pardonner. Quand on voit la Cité, on a envie d'un véritable geste architectural de création. D'une création forte. Pourquoi? Non pas pour répondre à un dada d'architecte mais parce que la création architecturale est ce qui permet d'appartenir à son temps. Ce qu'on demande à l'architecte c'est de nous inspirer dans ce temps que nous vivons, ni dans la nostalgie, ni dans un futurisme aventureux, mais de nous permettre d'être de notre temps.

Mais envisager un Parlement signifie avant tout prendre en compte une symbolique du pouvoir. Nous nous trouvons à un moment extraordinaire où l'on assiste à un retour du politique, qui pourrait cependant ne pas être un retour triomphant. Pendant dix ou quinze ans, il y a eu une espèce d'érosion du politique. Nous nous étions habitués à une société dont les centres politiques étaient repérables et voilà que nous nous trouvons aujourd'hui dans une société poly-centrée où les pouvoirs sont disséminés. Rien ne serait plus faux qu'un retour emblématique d'un Parlement qui simulerait un pouvoir qui n'est plus. Il s'agit donc de signaler une réaffirmation du retour du politique, mais comment? La solution ne peut être une solution architecturale si elle n'est pas, d'abord, une solution politique, dont l'architecte peut être le transcripteur.

Le retour du politique, aujourd'hui, c'est ce qui sous-tend la réflexion qui est entreprise à propos du retour du Parlement à la Cité. Dès lors, celui-ci ne doit être ni un Parlement en sous-sol, qui se dissimulerait comme s'il voulait se faire pardonner d'exister, ni un Parlement en toiture qui sur-évaluerait un pouvoir qu'il n'a plus, ni un Parlement au centre de la Cité comme s'il se croyait absolument central. Mais peut-être ça : un Parlement au cœur stratégique des différents plissements de la mémoire et des différents pouvoirs!

Ce qui va être inscrit ostensiblement à Lausanne, c'est à la fois une nouvelle esthétique et à la fois une nouvelle leçon de civisme. Je me dis qu'on va pouvoir venir de partout pour se dire qu'à Lausanne, c'est un moment d'esthétique nationale et internationale nouvelle qui va prendre possession du cœur de la Cité. On a besoin d'innovation par rapport à toutes les solutions malheureuses proposées aujourd'hui. On a besoin d'une nouvelle leçon politique. C'est-à-dire d'un Parlement qui reprenne tous ses pouvoirs sans qu'à aucun moment, il ne cherche vainement à exprimer la figure d'un pouvoir qu'il n'a plus. Là autour, la grande réflexion de la Cité doit être une réflexion de philosophie politique et, ensuite, l'architecte doit être le transcripteur de cette leçon de philosophie politique.

Dans 10 ans, j'aimerais conduire mes petits-enfants à la Cité de Lausanne, et pouvoir leur montrer, hors de toute histoire et de toute perspective locale, de grandes réalisations que Lausanne aurait réussies, encore une fois : un nouveau lien à la beauté qui pour une fois

ne serait pas la beauté de la jolie Suisse. J'aimerais leur montrer que nous serons sortis à tout jamais de l'enjolivement helvétique des vieilles cités ; leur montrer, grâce à la beauté, une nouvelle leçon de civisme qui dirait : « Le politique doit être au cœur, mais il n'est plus au cœur tout puissant, il n'est plus à l'endroit dominant, il est à un lieu stratégique où l'on vient se battre quelles que soient ses opinions ».

Ma conclusion est celle-ci : je pense qu'un dossier si riche - je n'en connais pas d'aussi riche que celui-là -, aussi riche dans l'histoire, dans le mythe au sens le plus fort, est un précis de re-fondation. Là, on est précisément en train de vivre un mythe. Or chaque fois qu'il y a un grand mythe qui se joue, il faut qu'il y ait un rite de mémoire. Et que ce qui se fera à la Cité devienne un rite de mémoire. Il y aura bien sûr du psychodrame, il y aura bien sûr des douleurs, il y aura des cris. On voit d'ici tous les esthètes d'avant-garde et réactionnaires se profiler. On voit tous les écologistes comme tous les créateurs de rien. On voit tout cela. Et au fait, on se dit mais est-ce que ce serait possible que Lausanne nous convie à une nouvelle date et du politique et de l'esthétique nationale?

J'ai souvent émis des critiques orales ou écrites sur les mouvements écologiques en Suisse et l'esthétique nationale. J'ai souvent dit que nous avions deux tentations « disneylandisantes » en Suisse dans les villes et les campagnes, la « disneylandisation » rose du développement et la « disneylandisation » verte de l'écologie. Voilà les quelques remarques, qu'en Valaisan insuffisamment domestiqué, je me suis permis de faire devant vous.

6 / Andrea Bruno / Architecte

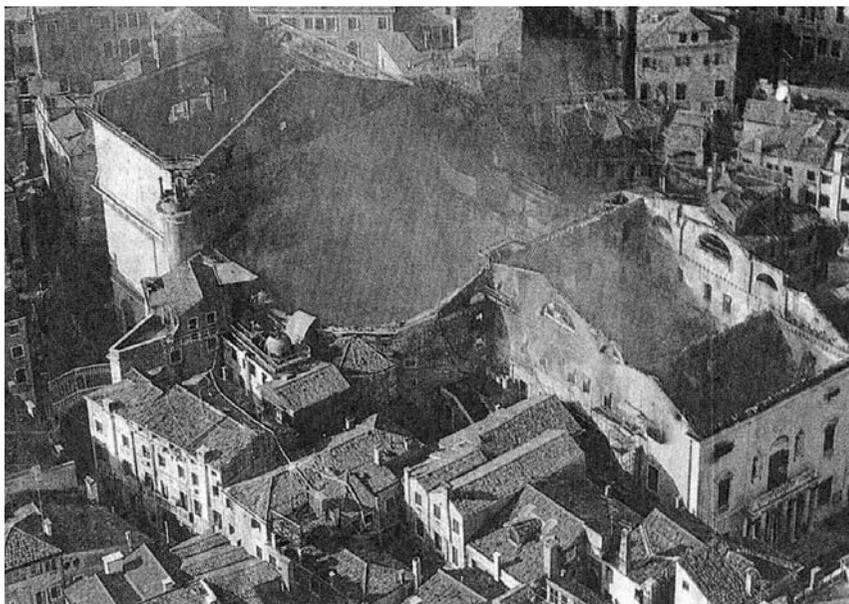
Je vous remercie de cette invitation qui m'a été faite pour présenter quelques exemples et exprimer mes idées par rapport au cas du Parlement vaudois. Les images que je vais vous montrer sont « un peu fortes » car j'ai choisi de présenter des situations semblables à celle qui nous intéresse : des cas de destruction et d'incendies.

Le premier cas est celui du théâtre La Fenice de Venise qui a brûlé en 1837. Il existe des illustrations de cette époque qui montrent la reconstruction du théâtre « tel qu'il était » ou à peu près immédiatement après l'incendie. Mais je crois que rien ne peut être pareil à ce qui a disparu car la matière est le support de la mémoire et lors d'un incendie, la matière disparaît à jamais. Si l'on veut faire quelque chose « d'identique », on fera inévitablement quelque chose de moderne car les techniques d'aujourd'hui sont des techniques modernes, même s'il s'agit de restituer la façade d'un bâtiment du Moyen Age ou de la Renaissance.

En 1996, La Fenice a brûlé à nouveau et le résultat de cet événement ressemble probablement à ce qui s'est passé la première fois. Le soir même, le maire de Venise a promis aux Vénitiens que La Fenice serait reconstruite avant la fin de l'année « telle qu'elle est, où elle est ». La question qui a été posée à travers cette affirmation n'est pas tellement celle de



Venise, La Fenice, incendie de 1837



Venise, La Fenice, incendie de 1996



Turin, chapelle du Saint-Suaire



Turin, chapelle du Saint-Suaire, incendie de 1997

l'architecture, mais il s'agit plutôt d'une question philosophique. Le temps qui passe constitue un temps « superposé », les choses vont se répéter les unes sur les autres ; et ceci Bernard Crettaz l'a bien décrit : le passé, c'est la continuité de la présence de l'autre sur le site. C'est cette réflexion primaire qui doit être à la base du projet, et je crois qu'il est absurde de dire qu'il « faut refaire ce qui était comme c'était », parce que c'est à la fois impossible et faux.

L'autre réflexion que je répète, c'est que la construction d'un Parlement est un choix politique, ce n'est pas un choix architectural. L'architecture donne la forme à une idée. Une idée qui est toujours plus nuancée. Le pouvoir du Palais Royal n'existe plus aujourd'hui, c'était un pouvoir qui devait durer une éternité et comme tel avait ses architectures qui le représentaient.

Prenons l'exemple de Bruxelles – la capitale de l'Europe – le Parlement européen ne peut être comparé avec le Palais Royal. C'est un bâtiment qui est né avec le désir d'être important dans le monde de l'architecture, mais qui pourtant ne fonctionne pas comme il devrait. Dans ce cas, tout le quartier est gêné à cause de questions de sécurité. Les Bruxellois vivent de façon différente dans leur ville car l'esprit même de la ville est modifié par sa fonction de capitale.

Le rôle de l'architecte, à mon sens, est celui de conseiller, de donner une forme, d'arriver à maîtriser des exigences, semblables à celles que nous avons exprimé ici. Celui qui doit conserver a des exigences qui diffèrent, compliquées parce qu'il se confronte avec la matière détruite et parce qu'il doit parvenir à sauvegarder le maximum de ce qui a résisté. Une sauvegarde responsable exige la capacité de faire des choix, d'établir des échelles de valeur, de savoir ce que l'on peut utiliser et ce que l'on ne peut plus utiliser.

En 1997, la chapelle du Saint-Suaire à Turin a brûlé au cours d'une nuit de façon irréversible. Le Saint-Suaire a été sauvé car il était fort bien protégé par la vitrine dans laquelle il se trouvait, mais la coupole spectaculaire de Guarino Guarini a complètement brûlé. Ce qui reste n'a pas une fonction utilitaire comme un Parlement, mais des exigences propres à un lieu sacré. La difficulté, dans ce cas, est de reconstituer « le principe, le sens, la nature même du bâtiment ». Pour refaire ces colonnes qui ont été complètement détruites, il faut de la matière nouvelle, qui doit être reconstruite. On peut donc se demander s'il est nécessaire de les refaire en utilisant du marbre provenant d'une carrière identique (si cela est même encore possible) ou si on veut simplement se limiter à en respecter la forme, en recourant à d'autres matériaux alternatifs. Cette question qui a été posée mais n'a pas encore été résolue, occupera pendant des années un débat sur l'architecture et sur la philosophie de la conservation.

Mais il y a des spectacles encore plus dramatiques, à propos de la destruction de la matière. Prenons par exemple la symbolique incarnée par les Twin Towers de New York, le problème est comparable : que et comment refaire ce qui n'existe plus ? Dans le cas de New York, bien sur, il s'agit de la reconstitution de valeurs politiques, donc la forme vient après. J'ai travaillé pendant des années en Afghanistan et en particulier dans la vallée de Bamyan.

Il s'agit là d'une question qui semblerait être encore plus délicate à résoudre. Dans les années 60 j'ai travaillé à la restauration du Grand Bouddha : la couverture, les canalisations, la lutte contre l'érosion de la montagne pour empêcher une lente destruction. Or tout le monde sait ce qui s'est passé...une destruction volontaire par les talibans.

On pourrait bien sûr envisager une reconstitution. Il existe des relevés précis, on pourrait refaire un simulacre en titanium plutôt qu'en béton, plusieurs hypothèses sont envisageables. Il s'agit là d'un objet, non pas d'une architecture, d'un symbole très fort. Mais je crois qu'aujourd'hui, la niche qui contenait le Bouddha transmet le message de cette spiritualité d'une manière plus chargée de sens que la forme même du Grand Bouddha. C'est pour cela que je crois fermement que leur reconstruction serait une hypothèse absurde. Je viens de débattre ce problème en différentes occasions et toutes les personnes que j'ai rencontrées sembleraient être contre la reconstruction. Dans ce cas, le rôle de l'architecte est de faire comprendre qu'il ne faut pas opérer une reconstitution mais qu'il faut savoir accepter cette blessure qui est un fait historique et qui désormais incarne la question des actes de vandalisme. Mais c'est bien sur « un combat » qui est en train de s'engager, car il y a beaucoup d'intérêts touristiques, financiers et politiques en jeu.

En concluant, que faut-il donc faire pour le Parlement vaudois? Par rapport au premier concours, beaucoup de choses ont changé ; la salle du Parlement, symbole à sauver et à restaurer n'existe plus. Il faut donc penser à un nouveau projet qui réponde aux exigences du Parlement et des citoyens et qui puisse résoudre la question de la restauration. Cela pourrait être l'occasion pour ajouter à l'histoire de ce lieu déjà important un nouvel élément architectural qui se projette dans un avenir optimiste tout en respectant le passé.



Turin, chapelle du Saint-Suaire,
après l'incendie



Afghanistan, Grand Bouddha de Bamyan après destruction
par les talibans

7 / Synthèse : Francesco Della Casa

Rédacteur en chef revue TRACÉS

En préambule à la synthèse des interventions de ce premier forum public sur l'avenir du site Perregaux, on peut risquer une hypothèse : l'architecte qui bâtira cette nouvelle salle du Parlement se trouvait peut-être dans la salle. C'est, d'une part, un moyen simple de faire plaisir à un grand nombre de personnes ; mais cela sous-entend, d'autre part, que pour avoir demain le privilège de bâtir, il faudra avoir pris le temps d'écouter toutes les idées, d'entendre tous les embarras qui émergent des palabres engagées à l'occasion de ce forum.

// INTERVENTIONS DE LA MATINÉE

Le premier élément remarquable, qu'ont souligné divers intervenants, tient à la dimension épique de l'événement. L'image de l'incendie du Grand Conseil a frappé très fortement les consciences à travers le canton. La volonté de faire voter le budget de construction par ceux qui ont vécu l'événement au début de leur mandat législatif le montre : il s'agit de cristalliser l'impact émotionnel suscité par l'incendie. Un parallèle a été tiré avec d'autres catastrophes contemporaines, ayant elles aussi une forte connotation symbolique : la destruction des Twins Towers, celle des statues de « Bamyan », l'incendie de La Fenice à Venise. Enfin, il a été relevé qu'aujourd'hui, la catastrophe et le hasard s'imposent comme participant aux processus de décisions.

En deuxième lieu, on a discuté de la dimension symbolique qui s'établit entre un bâtiment et l'institution qu'il abrite. Actuellement, en suivant une lecture littérale, on peut dire que le Parlement se trouve au musée ! Il s'agit donc de faire en sorte qu'il retrouve sa place, dans un lieu stratégique, ni dominant, ni dissimulé : placé en sous-sol, cela signifierait qu'il cherche à se faire oublier ; installé sur le toit, il manifesterait une sur-représentation de son pouvoir réel.

Puis il a été question du point de vue des utilisateurs. Même s'agissant d'éléments utilitaires, l'épique et le symbolique ont été perceptibles de manière sous-jacente. Il importe en effet de concevoir un espace où les instances du débats soient possibles, des lieux où se parler, où palabrer. Enfin, la place du Château a été décrite comme un ensemble d'interconnexions possibles, permettant d'enrichir la conception traditionnelle de la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, auxquels il convient d'ajouter le pouvoir administratif. L'idée d'un grand vaisseau connecté à ses innombrables dépendances a ainsi été évoquée.

// INTERVENTIONS DE L'APRÈS-MIDI

Cinq groupes de travail ont été formés au sein de l'assistance, à qui les questions suivantes ont été posées :

- > Le site Perregaux est-il adéquat pour la reconstruction du Parlement ?
- > si oui à quelle(s) condition(s) ?
- > si non, pourquoi et où implanter le Parlement ?
- > Plusieurs options architecturales sont proposées

// LE SITE PERREGAUX EST-IL ADÉQUAT POUR LA RECONSTRUCTION DU PARLEMENT?

Les cinq groupes parviennent tous à une conclusion positive pour cette première question. Ils argumentent donc leurs prises de position selon la seconde question.

// SI OUI À QUELLE(S) CONDITION(S)?

Avec des degrés d'insistance divers, les cinq groupes s'accordent pour prier le Conseil d'Etat d'étendre le périmètre envisagé en lui adjoignant l'Esplanade et la place du Château. Au sens large, le périmètre de réflexion doit concerner la Cité nord. Au sens restreint, le périmètre de la salle Perregaux est certes admis comme étant pertinent pour recevoir une nouvelle salle de Parlement, mais trop limité car ne permettant pas de penser ses relations avec le Conseil d'Etat, son administration et l'aménagement de la place.

Dans l'un des groupes, la question a donné lieu à une scission intéressante à propos de la représentativité d'un Grand Conseil de nos jours : celui-ci doit-il avoir un bâtiment représentatif, significatif de ce pouvoir, ou une sorte banalisation pourrait-elle se concevoir aussi, qui se traduirait par un changement de lieu. Ces deux pôles opposés se caractérisent par une continuité historique très forte, d'une part, et la relativisation de cette signification d'autre part.

// PLUSIEURS OPTIONS ARCHITECTURALES SONT PROPOSÉES

Les options proposées étaient les suivantes « le pastiche » à savoir l'imitation d'un style architectural du passé, « l'emballage » soit la conservation limitée à l'enveloppe du bâtiment, « la modification » qui consisterait à ajouter certains éléments contemporains sur une structure historique, « la tabula rasa » qui envisagerait la destruction totale de l'ancien bâtiment, « la ruine » qui équivaldrait à laisser le bâtiment dans l'état consécutif à l'incendie. Ces options ont fait l'objet de nombreuses critiques portant sur le caractère péjoratif des termes choisis. Cependant, la plupart des participants ont finalement choisi de se prononcer sur les options choisies.

Le premier groupe a choisi majoritairement l'option de la modification (11 votes), suivie de la tabula rasa (8 votes), de l'empaillage (2 votes), du pastiche et de la ruine (1 vote). Un vote s'est porté sur une option autre, à savoir l'adaptation du programme à l'existant.

Le second groupe s'est prononcé en plaçant à égalité les options de la modification et de la tabula rasa (11 votes chacune), suivies de l'empaillage et du pastiche (2 votes), deux options autres étant également décrites, l'une englobant un second bâtiment, situé place du Château 6, l'autre proposant un autre site.

Le troisième groupe privilégie le pastiche (8 votes), suivi de la modification (4 votes), la tabula rasa et l'empaillage recueillant chacun 1 vote. Un vote s'est porté sur une option autre, non définie.

Le quatrième groupe a plébiscité la modification (14 votes), 2 votes se portant sur la tabula rasa et un sur la ruine. A noter que ce groupe présente 9 votes se portant sur une option autre, allant du refus de réponse à la proposition originale d'un « concours de sens ».

Le cinquième groupe, enfin, place en tête l'option de la modification (7 votes), devant le pastiche et la ruine (2 votes) et la tabula rasa (1 vote). Là encore, 6 votes se sont portés sur une option autre, principalement caractérisées par le refus de la question sous la forme proposée.

Sans se livrer à un décompte général des votes, qui n'aurait guère de sens vu la diversité des nuances qui les caractérisent, l'option de la modification est celle qui a été le plus souvent retenue.

8 / Conclusion : Philippe Biéler / [Conseiller d'Etat](#)

Je voudrais remercier très sincèrement l'ensemble des participants et des organisateurs de cette journée, qui a dépassé toutes mes espérances en terme de qualité, de richesse de contenu. Elle m'a même permis une remise en question de mes propres intentions ou sentiments, et c'était là un de ses objectifs! Il y a eu énormément d'idées, de propositions intéressantes, ainsi que certaines tensions perceptibles et constructives, notamment entre utilisateurs et architectes.

Il demeure l'impression d'un immense travail en cours, au point d'ailleurs que certains ont pu craindre que l'on soit parti pour 10 ans de discussions. En réalité, je ressens que si on a fait un pas en arrière aujourd'hui, c'est pour mieux faire deux pas en avant. En m'adressant tout spécialement aux députés présents, je crois que l'utilité d'une journée comme celle-ci est de nous remettre en question et de nous faire réexaminer certains aspects peut-être trop rapidement éliminés, ou sur lesquels nous avons fait des choix rapides.

J'en veux pour preuve la question du calendrier, qui prévoyait que les décisions essentielles puissent être prises dans la présente législature. Après ce premier forum, je n'en suis plus tout à fait sûr, même si je continue à le souhaiter. La question fondamentale porte à mes yeux sur la définition de ce que doit être un Parlement aujourd'hui. Le programme, ce n'est pas seulement le libellé de la fonction, de la quantité et de la surface des salles, mais c'est bel et bien la mission que l'on assigne à un Parlement, la vision que l'on a de son rôle dans la cité, question qui a été largement développée.

J'ai noté qu'il se dégagait une certaine unanimité pour souhaiter que le Parlement remonte à la Cité, et plus précisément sur le pan ouest de la place du Château. Mais cette volonté ne doit pas occulter l'existence d'une problématique fondamentale, celle de concilier les besoins des utilisateurs avec le patrimoine historique. Je note également que les débats ont permis de dégager la nécessité d'élargir le périmètre de la réflexion, en tenant compte de tout ce qui se passe autour de la place du Château.

Voilà pour les points essentiels, il y en a bien sûr beaucoup d'autres qui sont apparus au grand jour. Je conclurai sur une remarque qui a été faite aujourd'hui, disant que nous avons à nous réapproprier ce lieu, son histoire, en réfléchissant à la manière de le recycler dans un nouvel usage. Il me semble, en tout cas, que le forum que nous avons tenu aujourd'hui constitue un excellent point de départ pour nous aider à le faire. Encore une fois, je vous remercie toutes et tous infiniment pour votre précieuse participation.



Joël Christian

9 / Actions engagées suite au forum du 29/11/02

L'une des principales remarques émises lors des débats du forum a porté sur l'élargissement du « périmètre de réflexion » du projet Perregaux, tant au sens propre qu'au sens figuré. Depuis lors, le service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) a entrepris deux types d'actions :

// DONNÉES DISPONIBLES

Avant d'entreprendre de nouvelles études, la validité des « acquis » préexistants a été réexaminée, tels les résultats du concours d'idées de 1994, ceux de la commande d'étude complémentaire « Place du Château » de 1997, ainsi que les documents directeurs qui régissent le secteur : le plan directeur communal de la Ville de Lausanne, le plan général d'affectation et le plan directeur sectoriel de la Cité de Lausanne.

// NOUVELLES INVESTIGATIONS

Une série d'investigations ont été mises en route qui, à terme, devront donner une vision plus globale de la problématique liée à la reconstruction du Parlement dans la Cité. Ces nouvelles recherches sont principalement menées selon 2 axes. D'un côté elles tentent d'approfondir la question du « rôle du Parlement et de son programme » et de l'autre côté, la question liée aux « vérifications urbanistiques et architecturales du secteur du Château ».

- > Une étude a été confiée à M. Sylvain Malfroy, professeur au Laboratoire d'histoire de la ville et de la pensée urbanistique de l'EPFL. Cette recherche doit faire une synthèse des projets menés dans ce secteur dans le but de compléter les actuelles connaissances de la dynamique urbanistique de cette partie de la ville. Le concours de 1994 et le mandat d'études parallèles de 1997 font partie de cette analyse, qui permet ainsi de les mettre en perspective dans l'ensemble du processus historique qui a caractérisé le développement urbanistique de la Cité. Les résultats de cette réflexion pourront alimenter les différentes études qui seront menées dans ce secteur : Plan d'affectation cantonal, concours, actualisation du plan directeur sectoriel de la Cité, etc.
- > Le Département des infrastructures a décidé de mettre sur pied un 2ème forum pour approfondir la question du rôle du Parlement et de ses tendances d'évolution. Des représentants du monde politique et de la société civile se réuniront en mars 2003 pour en débattre. Des experts y seront invités pour parler d'expériences pilotes menées au niveau fédéral, voire européen. Les résultats de ces débats seront, en un 2ème temps, confrontés et appliqués à la programmation du futur complexe parlementaire.

- > Un groupe de travail a été constitué à la fin janvier, réunissant des représentants du Canton et de la Ville de Lausanne. Il a pour mission de coordonner les futurs projets d'aménagement dans la Cité nord. Par ailleurs, la Ville de Lausanne a mis en route l'actualisation de son plan directeur sectoriel de la Cité afin de le rendre conforme aux nouvelles données.
- > L'étude du « schéma directeur des affectations des bâtiments de la place du Château » a été lancée en décembre 2002. Cette étude a pour but d'établir des scénarii d'affectation et de définir les synergies en terme d'infrastructures qui peuvent être trouvées entre les différents bâtiments de l'administration cantonale situés dans ce secteur. Les résultats de cette étude seront soumis pour décision politique. Elles formeront ainsi un élément important dans la planification programmatique de ce secteur.
- > En terme de délais, l'objectif initial, qui prévoit que les décisions essentielles puissent être prises durant la présente législature, est maintenu.

Ariane Widmer, chef de projet au SBMA



TABLE DES MATIÈRES

1 / PRÉAMBULE _____	3
INTERVENANTS	
2 / INTRODUCTION GÉNÉRALE : ERIC PERRETTE _____	4
3 / ERIC GOLAZ _____	6
4 / VINCENT GRANDJEAN _____	9
5 / BERNARD CRETТАZ _____	13
6 / ANDREA BRUNO _____	16
7 / SYNTHÈSE : FRANCESCO DELLA CASA _____	22
8 / CONCLUSION : PHILIPPE BIÉLER _____	24
APRÈS LE FORUM	
9 / ACTIONS ENGAGÉES SUITE AU FORUM DU 29/11/02 _____	26

Nota bene : Dans le Cahier 1, les illustrations retraçant l'évolution de la place du Château ont été extraites du volume III des Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud (MAH Vaud III) p.114. Les autres illustrations provenaient des Archives cantonales vaudoises, du Musée historique de Lausanne et des Archives de la Ville de Lausanne.

IMPRESSUM

Editeur : Etat de Vaud, DINF, Service des bâtiments, monuments et archéologie
Rédaction : Ariane Widmer, chef de projet, et Francesco Della Casa, rédacteur en chef de la revue *TRACÉS*.
Graphisme : Atelier Poisson, Lausanne / Giorgio Pesce et Roberto Muñoz
Impression : Imprimerie Campiche, Oron



Joel Christin



ETAT DE VAUD

Mars 2003